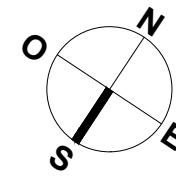
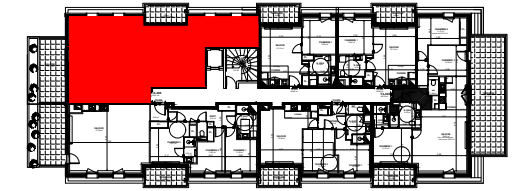


# PLAN DE VENTE



**PARC SAINT-JULIEN**  
Résidence Saint Julien  
rue St-Anne

APPARTEMENT	NIVEAU	TYPE
406	R+4	T4



PLAN DE REPERAGE

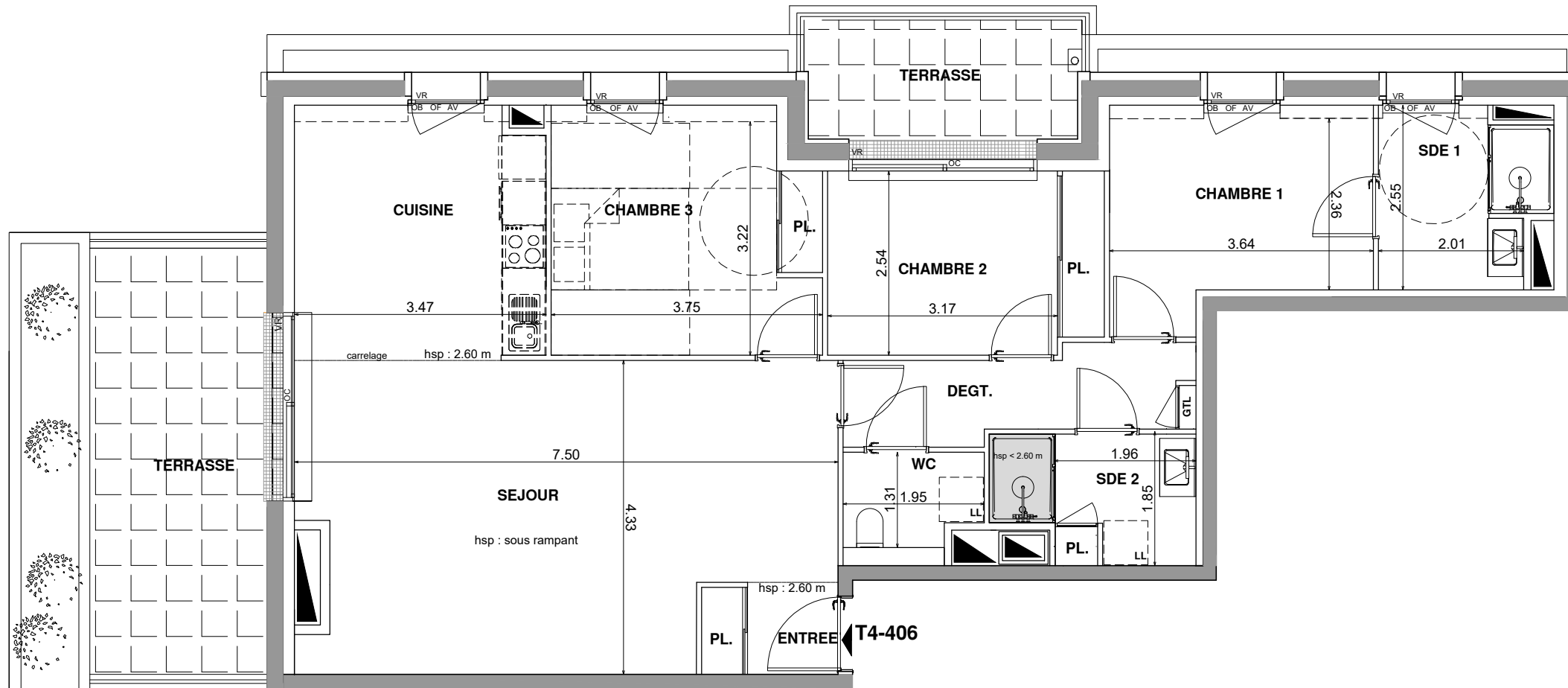


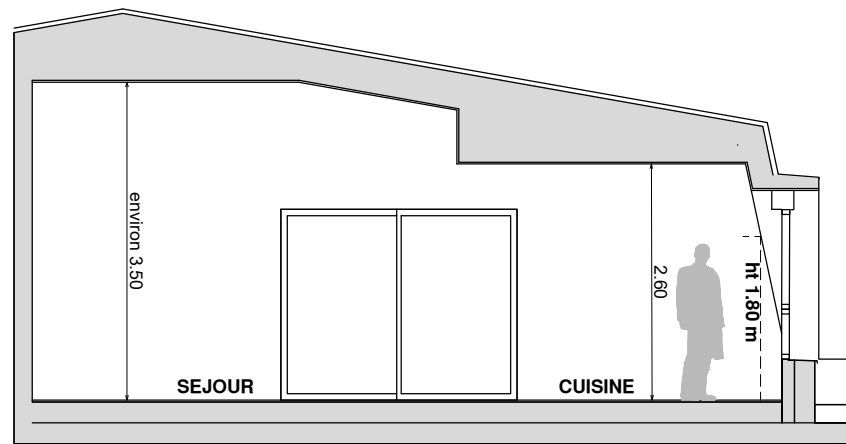
TABLEAU DE SURFACES		
	surface habitable	surface au sol
Séjour + cuisine	40.63 m <sup>2</sup>	41.23 m <sup>2</sup>
Chambre 01	9.29 m <sup>2</sup>	10.08 m <sup>2</sup>
Chambre 02	9.54 m <sup>2</sup>	
Chambre 03	11.66 m <sup>2</sup>	12.31 m <sup>2</sup>
SDE 1	5.27 m <sup>2</sup>	
SDE 2	4.63 m <sup>2</sup>	
Entrée	2.34 m <sup>2</sup>	
Dégagement	5.56 m <sup>2</sup>	
WC	2.71 m <sup>2</sup>	
<b>surface totale</b>	<b>91.63 m<sup>2</sup></b>	<b>93.67 m<sup>2</sup></b>
<b>terrasse</b>	<b>6.00 m<sup>2</sup></b>	
<b>terrasse</b>	<b>15.10 m<sup>2</sup></b>	
<b>HAUTEUR SOUS PLAFOND SAUF INDICATION SUR PLAN</b>	<b>2.60m</b>	

NOTA : la surface habitable de la pièce comprend la surface de placard.

parties avec soffite :  
hauteur sous plafond : environ 2.30 m

## LEGENDE

HSP	Hauteur Sous plafond	■	Réfrigérateur	
OF	Ouvrant à la française	☐	Cuisson	
PF	Porte Fenêtre	○	LV	Lave vaisselle
F	Fixe	○	LL	Lave linge
OB	Fenêtre Oscillo batant	□	GTL	Tableau électrique
OC	Ouvrant coulissant	□	☐	Chaudière individuel le gaz
VR	Volet Roulant	☉	☉	Ballon d'eau chaude
AM	Allège maçonné	□	PL	Placard
AV	Allège vitre	⚡	⚡	Faux plafond
GC01	Garde-corps métallique			
GC02	Garde-corps métallique			
GC03	Garde-corps allège béton			
—	Changement de revêtement de sol			
▨	Caillebotis			



COUPE SUR SEJOUR



## NOTA:

Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques de la réalisation tant en ce qui concerne les dimensions de l'équipement. La position et les dimensions du doublage thermique et/ou acoustique peuvent être modifiées.  
Les surfaces indiquées sont approximatives, les hauteurs sous plafond et celles d'allèges ou de seuils peuvent être légèrement modifiées. Les retombées, soffites, faux plafonds, trappes dénivelés de terrain ainsi que l'emplacement et la nature des équipements sanitaires ne sont pas tous figurés ou le sont à titre indicatif.  
L'aménagement de la cuisine est donné à titre indicatif. Les côtes, les surfaces et hauteurs indiquées peuvent varier légèrement en fonction des impératifs de construction. Des modifications de détails nécessaires pour des raisons d'ordre technique ou administratif pourront être apportées sur les plans.  
Les servitudes de passage éventuellement nécessaires pour l'entretien d'équipements communs ainsi que les canalisations ne sont pas indiquées ou le sont à titre indicatif.  
Le sens d'ouverture des ouvrants et des volets battants et/ou coulissants est représenté à titre indicatif et reste au choix de l'architecte.  
Les implantations, nombre et taille des corps sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par l'architecte.  
Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques, tant en ce qui concerne les implantations que les dimensions.